HAL
open science

Maisons et villages ruraux de nobles feudati en Crète vénitienne (XVIe-XVIIe siècles)

Emma Maglio

To cite this version:

Emma Maglio. Maisons et villages ruraux de nobles feudati en Crète vénitienne (XVIe-XVIIe siècles). Cahiers de la Méditerranée, 2018, Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée, 97 (2), pp.157-170. 10.4000/cdlm.11999 . hal-02078192

HAL Id: hal-02078192

https://hal.science/hal-02078192v1

Submitted on 7 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers de la Méditerranée

97/2 | 2018
Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée

Maisons et villages ruraux de nobles *feudati* en Crète vénitienne (XVIe-XVIIe siècles)

Emma Maglio

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/cdlm/11999
DOI : 10.4000/cdlm.11999
ISSN : 1773-0201

Éditeur
Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée
Date de publication : 15 décembre 2018
Pagination : 157-170
ISSN : 0395-9317

Ce document vous est offert par Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Référence électronique
Emma Maglio, « Maisons et villages ruraux de nobles *feudati* en Crète vénitienne (XVIe-XVIIe siècles) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 97/2 | 2018, mis en ligne le 18 juin 2019, consulté le 07 janvier 2022. URL : http://journals.openedition.org/cdlm/11999 ; DOI : https://doi.org/10.4000/cdlm.11999

Ce document a été généré automatiquement le 7 janvier 2022.

© Tous droits réservés

Maisons et villages ruraux de nobles *feudati* en Crète vénitienne (XVIe-XVIIe siècles)

Emma Maglio

1 Tout au long de l'histoire, les îles ont participé de la construction des empires coloniaux. Dès le XIIIe siècle, ce fut le cas pour Venise qui, en plus des domaines continentaux, prit le contrôle du *Stato da Mar*, qui s'étendait des côtes balkaniques jusqu'à Chypre[1]. Dans l'île de Candie, plus qu'ailleurs, on expérimenta l'application du modèle administratif vénitien et on entreprit une rénovation urbaine et architecturale. L'envoi de colons vénitiens depuis 1211 fut à l'origine du développement économique et de la réorganisation de l'habitat : l'un des effets majeurs fut la fondation de La Canée en 1252[2]. Cette colonisation, mise en place en quatre phases, créa une « féodalité d'importation » qui n'affecta jamais le sens de l'État vénitien et s'inscrivit dans la continuité du pouvoir byzantin préexistant : les colons (*feudati*) n'étaient pas des seigneurs féodaux au sens strict, car les biens leur étaient concédés en échange d'un service militaire (*varnitio*)[3]. Parmi ceux-ci, certains étaient des nobles, d'autres non. Nous allons nous concentrer sur l'architecture des maisons rurales des nobles *feudati* aux XVIe-XVIIe siècles : après avoir illustré quelques aspects de cette féodalité, nous expliquerons le choix du thème abordé et de la chronologie.

2 En dehors de la capitale Candie et de ses environs (*Paracandia*), l'île fut divisée en six *sestieri*, puis en quatre *turme* suivant l'ancienne division byzantine : La Canée, Réthymnon, Candie et Sithie. Une forme mixte de gouvernement y fut établie : à Candie se trouvait le Duc, un noble vénitien nommé pour deux ans, tandis que des organes collégiaux élus assuraient l'administration locale. Les trois autres *turme* étaient gouvernées par un recteur et le territoire rural était divisé en châtellenies[4]. *Paracandia* et les zones autour des chefs-lieux furent attribuées à Venise, qui en assigna la propriété par des procédures d'enchantement[5]. Une deuxième partie naquit de la confiscation des propriétés de l'Église grecque, que le *Regimen* s'appropria ou distribua aux colons. Le reste du territoire fut divisé en fiefs : 190 *cavallerie*, découpées en 6

sergenterie chacune, furent données respectivement à des *Cavalieri* nobles et à des *Sergenti* non-nobles, nommés par le Duc et armés pour le service militaire. Le Duc pouvait également attribuer des fiefs à d'autres citoyens vénitiens déjà installés sur l'île. Concernant les quatre villes, enfin, la moitié des propriétés fut assignée à Venise et l'autre moitié distribuée parmi les colons.

3 Cela entraîna la formation d'une classe de feudataires possédant à perpétuité (*imperpetuum*) des biens urbains et ruraux. Ils étaient obligés de résider en ville et de participer aux conseils locaux des feudataires, en plus d'assurer le service militaire et de payer une contribution annuelle. Ils pouvaient disposer en toute liberté des biens, qu'ils pouvaient échanger, donner à bail, vendre aux enchères ou en *gonico* [6]. Les modalités de distribution des fiefs restent inconnues, mais deux éléments méritent notre attention. Les Grecs furent dépouillés de leurs biens, ce qui entraîna des révoltes jusqu'à la fin du XIIIe siècle. D'une part, la trêve avec le gouvernement byzantin, et d'autre part, l'intégration progressive des Grecs par l'attribution de charges publiques et de fiefs aux *archontes*, entraînèrent une assimilation mutuelle. D'ailleurs, certaines structures administratives et juridiques byzantines furent gardées par Venise, tout comme les traditions, l'art et la langue locaux[7]. En outre, la Sérénissime encouragea la production agricole en impliquant ses colons et les Grecs. Les premiers géraient leurs fiefs à la campagne et se consacraient en parallèle à des activités de crédit ainsi qu'au commerce de produits agricoles et d'animaux. À ceux-ci s'ajoutaient des familles vénitiennes actives en Égée, ainsi que les propriétaires et les marchands grecs. Ainsi, depuis le XIIIe siècle, la concentration des affaires dans les villes fit prévaloir le monde urbain : cette coexistence créa une société vénéto-crétoise où l'élément vénitien resta minoritaire[8].

4 Parmi les *feudati*, on trouvait d'abord les *nobili veneti* et *cretensi*. Les premiers venaient d'anciennes familles patriciennes vénitiennes ou de la Vénétie, tandis que le titre de noble crétois était personnel, héréditaire et attribué *per gratia et per meriti* à des Italiens ou des Crétois, à condition d'être fils légitimes de nobles vénitiens ou crétois, d'avoir servi la République ou d'avoir financé des travaux publics[9]. Ces deux catégories de noblesse formèrent la classe dirigeante. En revanche, les *feudati* non-nobles, plus nombreux, étaient des citoyens exerçant une profession respectable n'impliquant pas de travaux manuels (notaires, avocats, médecins etc.). Ces *cittadini* réussirent à remonter l'échelle sociale et parfois à devenir nobles à partir du XVe siècle : les limites entre nobles et *cittadini* devinrent de plus en plus nuancées[10]. Parallèlement, les propriétés étant de plus en plus fractionnées, la classe des *feudati* fut élargie aux artisans urbains et aux *archontoromei* de la campagne [11]. Après la guerre de Chypre (1570-1573) de tels mécanismes devinrent plus fréquents, afin de mobiliser les habitants pour la défense et de récompenser les préteurs de travaux publics[12]. Les maisons et les terrains étaient au cœur du marché immobilier, ce qui permit le morcellement des fiefs et, depuis le XVe siècle, la multiplication des propriétaires et des locataires. Chaque fief étant formé de maisons et de terrains urbains ainsi que d'un ou plusieurs villages (*casali* ou *ville*), les *feudati* choisirent de plus en plus souvent de vivre à la campagne.

5 Les maisons ont contribué de manière importante à la « fabrique » des villages et reflètent, tout comme les bâtiments civils et religieux, l'application de modèles architecturaux venant de la mère-patrie[13]. Ce sujet est peu exploré dans la Crète vénitienne : les sources écrites disponibles sont fragmentaires et la plupart concernent

Candie et ses alentours. Si les maisons urbaines ont presque toutes disparu (quelques-unes subsistent à La Canée et à Réthymnon)[14], celles rurales sont souvent mieux conservées. Une étude interdisciplinaire s'avère donc nécessaire pour reconstituer, en plus des modalités d'adaptation des modèles architecturaux vénitiens, la distribution des propriétés et les transactions immobilières, la géographie des *casali* et les acteurs sociaux engagés, afin de mieux connaître les dynamiques de l'installation vénitienne sur l'île qui restent assez méconnues.

6 Pourquoi se focaliser sur les derniers siècles vénitiens ? Le pouvoir de la *Serenissima* se consolida dès le XVIe siècle et, après la guerre de Chypre, Venise fit bâtir en Crète de nouvelles infrastructures (*loggias*, aqueducs et arsenaux) et fortifications selon les plans conçus par de grands architectes italiens tels que Michele Sanmicheli et Giulio Savorgnan[15]. La multiplication des fiefs et des *feudati* fut sûrement à l'origine d'une activité intense de construction de nouveaux logements. Entre-temps, au cours du XVIe siècle, à Venise et dans la Vénétie furent fixés les canons de l'architecture de la Renaissance grâce, entre autres, à Sebastiano Serlio et à Andrea Palladio. Ces canons parvinrent jusqu'en Crète au plus tard au début du XVIIe siècle, comme en témoigne le bâti *in situ*. Si les récits de voyage et les relations officielles donnent des informations très génériques, ne se focalisant que sur les maisons urbaines (basses, bâties en pierre ou en briques, avec des toits plats, des puits et un système de récolte d'eau de pluie)[16], les actes notariés, les *Memoriali* et les *Stime* nous renseignent sur les maisons rurales des nobles et des *cittadini*, bien que les noms des nobles mentionnés ne permettent pas a priori d'établir s'il s'agissait de nobles vénitiens ou crétois : un détail qui est donné assez rarement. Ces sources doivent faire l'objet d'une étude complète et méthodique, c'est pourquoi nous donnerons ici les résultats d'une première enquête. Les *Memoriali* et les actes notariés, en particulier, gardent une trace des estimations et des divisions de maisons ou de villages, d'évacuations, de litiges en matière de possession d'édifices et de construction de murs ou de fenêtres. Ces textes renseignent parfois sur le plan et les dimensions des édifices ainsi que sur les toponymes, mais pour la plupart, ils ne disent rien de la forme des habitats ; une comparaison avec le bâti actuel s'impose.

7 Le territoire conserva toujours un caractère rural[17] : hormis les villes principales, les habitats se réduisaient à de modestes agglomérations dans l'arrière-pays et la plupart des *casali* dataient de la période byzantine. Chaque *casale* appartenait à un ou plusieurs seigneurs et incluait des maisons en location, des terrains et des moulins ainsi qu'une ou plusieurs « case del Cavalier ». Les ressources naturelles, les rues, les églises, les puits et les citernes appartenaient à tous[18]. En plus du *casale* proprement dit, les sources citent des villages fortifiés (*castra casalia*) et des petites installations saisonnières (*metochia* et *loci*). Selon les recensements disponibles pour la période étudiée, on passa de 996 *casali* en 1542[19] à 1066 en 1577[20], puis à 1064 en 1589[21] et 1152 à la fin du XVIIe siècle[22]. Ces changements sont peut-être aussi attribuables à l'agrandissement des *metochia* en *casali*. En raison de la division progressive des propriétés, un fief pouvait s'étaler sur plusieurs villages[23].

8 De nombreux *casali* se caractérisent par un tissu dense (maisons *conzonte*) et parfois par la présence de maisons-tour (*pyrgoi*), habitées par les *feudati*, afin de surveiller les fiefs et de collecter les impôts. À partir du XIVe siècle, les sources signalent des tours bâties tant par l'État vénitien (*turris communis*) que par les nobles. Ces tours, sans doute connectées au système des tours de guet côtières, étaient aménagées selon un schéma similaire : un demi sous-sol aveugle utilisé comme dépôt ou citerne ; le premier étage

utilisé comme dépôt, accessible par une porte surélevée et desservie par une échelle en bois ; et le second étage, où résidait le noble, composé d'une ou deux pièces et d'une cuisine pourvue d'une cheminée avec conduit en saillie. En raison du peu de traces écrites et de la dispersion des sources matérielles ainsi que de l'occupation ottomane qui s'ensuivit, l'origine même de ces édifices reste incertaine. C'est notamment le cas de plusieurs maisons-tour à Maroulas et à Giannudion, près de Réthymnon[24]. La tour de Giannudion, en particulier, porterait les traces de l'adaptation d'un ancien édifice défensif en résidence seigneuriale[25]. Nous savons qu'en 1422 il existait un « catastico di tutto il locco posto nella cavalleria di Gianudi, che fu di Leonardo Rodarhino »[26] : le *Cavalier* était peut-être logé dans cette tour.

9 On trouve de rares traces écrites de ces maisons. Un texte incomplet de 1575 illustre la division du *casale* Pendamodhi[27] : on ne connaît pas les personnes impliquées et le texte ne cite qu'une partie de la première moitié du village, mais il comprenait, en plus des vignes, des terres et des maisons en location, une « *torre sive pirgo* [...] *del Cavalier* » habitée par le « *nobil huomo Marco Dandolo* ». Sont mentionnées une mezzanine, ainsi que l'étage abritant l'habitation du noble, qui consistait en une pièce en T (« *portego crozolado* ») avec une barrière (« *seragia che è per mezo il portego* ») et une cuisine[28]. Dans un autre texte de 1546 deux frères nobles, Zorzi et Alessandro Usodamar, partagèrent « *la casa de statio over habitation del Cavalier* » dans le casal S. Miro. Tous deux devaient boucher les portes et les fenêtres (« *stropar toutes les portes et balcons* ») donnant sur la cour principale et ne pas en ouvrir de nouvelles : cela laisse supposer que les relations entre les frères n'étaient pas des meilleures[29]. Il s'agissait d'une maison de deux étages, avec une cour avec citerne sur laquelle donnaient quelques-unes des pièces. D'un côté de la cour, au rez-de-chaussée, un couloir (*camenata*) menait à des logements loués (« *hospitii et albergi* »). Au premier étage, il y avait la pièce principale (*portego*) et deux pièces attenantes ; l'une d'elles menait à une latrine (*necessario*, rarement présent dans les maisons crétoises, ce qui dénote d'un confort particulier) et à une chapelle privée, bâtie sur une « *certa caverna di sotto ditta le preson* ». De l'autre côté de la cour se trouvaient les pièces de service : au rez-de-chaussée une écurie et un entrepôt avec loggia, et à l'étage un grenier et une cuisine.

10 Ce type de plan, avec ou sans cour, semble se retrouver constamment dans les maisons urbaines et rurales des nobles *feudati*, mais aussi dans les maisons des non-nobles. En effet, les textes sur la ville de Candie à partir du XIIIe siècle évoquent des maisons à deux étages, rarement trois, dont la disposition demeure inchangée jusqu'au XVe siècle : au rez-de-chaussée des caves, des greniers et des entrepôts, souvent un réservoir, mais aussi des ateliers et, dans les maisons plus riches, des logements en location ; au premier étage, la véritable résidence, composée généralement d'une pièce rectangulaire (le *portego*, qui était la pièce de réception à Venise), d'une ou plusieurs chambres, d'une cuisine et, dans les cas plus riches, d'un balcon ou d'une terrasse. Les différences entre les maisons urbaines de nobles et de bourgeois s'expliqueraient avant tout par des raisons financières[30]. On peut supposer que cela s'appliquait également aux maisons rurales des XVIe-XVIIe siècles. On peut néanmoins se demander combien de riches *cittadini*, qui s'appropriaient de plus en plus les symboles matériels de la noblesse (objets, livres etc.)[31], furent en mesure de bâtir des maisons pareilles à celles des nobles ou de les racheter à ces derniers ? En plus, seule une étude approfondie des sources sur une période plus longue pourrait nous dire quelles maisons, bâties par des nobles, furent vendues à des *cittadini* ayant obtenu ou non un titre de noblesse.

11 Des cas fréquents de divisions de groupes de *casali* et de *metochia*, s'étendant souvent sur plusieurs châtellenies, reflètent l'existence de propriétés plus vastes et plus rentables. En 1531, le *nobel homo* Alvise Iulin et les héritiers du *cittadino* Marco Abramo se partagèrent les terrains de quatre villages dans le territoire de Candie : Arcaloghorio, Gurnià, Dhumilion et Partira[32]. À Partira notamment, on divisa en deux la « *casa del Cavalier* » dont on peut reconstituer l'aménagement. Ici le *portego* et la cour devaient être séparés par un mur : la première partie comportait une pièce contiguë au *portego*, l'écurie et la grange à foin (« *stala e pagier del cavalier* ») ; la seconde partie abritait la cuisine et une cave, qui devait être transformée en couloir menant au *portego* et à une « *camereta con balcon* ». Une subdivision plus complexe apparaît ensuite dans un document de 1567 où les deux *cittadini* Piero et Francesco Mudazo se partagèrent plusieurs « *case del Cavalier* » dans quatre villages. Les villages de Varvaro, Muctaro et Petanius furent attribués à Piero, le village de Petropanaga/Panagia fut attribué à Francesco et le village de Chiendri fut partagé entre les deux, précisant que le *ius patronatus* des églises existantes devait revenir à Francesco et que les cours d'eau, les pierres et le bois resteraient en indivision[33]. La présence de pressoirs (« *masine da olive con li suoi mangani furnidi* ») dans plusieurs maisons de Petanius, Varvaro et Chiendri renvoie à une vocation productive forte. Une vérification sur place pourrait révéler des vestiges et permettre de comparer la situation de ces villages avec celle de Maroulas, village près de Réthymnon où il existe treize pressoirs, certains vénitiens, d'autres ottomans. Les nombreuses maisons répertoriées sont souvent sans toit ou en mauvaise condition, mais on sait que les maisons des *Cavalieri* avaient toutes un *portego*, trois pièces, une garde-robe (*salvarobba*), une cuisine avec pressoir, ainsi qu'un dépôt et un grenier au rez-de-chaussée ou au-dessus du *portego*.

12 D'autres sources donnent parfois plus de détails sur l'architecture. L'inventaire d'une maison à *casal* Chiefala appartenant au noble Jacomo Venier, commandé par son fils en 1552, est un cas rare d'inventaire d'objets contenus dans les pièces, ce qui nous permet d'en connaître *grosso modo* l'usage[34]. Dans le *portego*, par exemple, il y avait un buffet, un bassin et cinq chandeliers. Dans la pièce à la droite du *portego* il y avait deux matelas (*stromazi*), un lit, des oreillers, des couvertures et des draps, deux coffres contenant du linge de lit et des vêtements, ainsi qu'une « *vasina una cum due peteni et uno spechio vechio* » : il s'agissait de toute évidence d'une chambre avec une petite table de toilette. Une deuxième pièce, équipée elle aussi d'un lit et de draps, était pourvue d'une table et de tabourets. Venaient ensuite les pièces de service : un *salvaroba* avec divers coffres de vêtements, un *magazen* avec du vin, la cuisine avec de nombreux ustensiles et plusieurs pièces servant de cellier. L'inventaire se termine par une liste d'animaux hébergés dans un *metochio* qui n'est pas nommé, où les animaux adultes sont désignés chacun par son prénom. Une recherche ultérieure de documents de ce type pourrait nous apprendre davantage sur l'intérieur des maisons crétoises durant la période qui nous intéresse, tout en permettant une comparaison avec les maisons urbaines crétoises et vénitiennes de la même époque.

13 Enfin, deux estimations de maisons nous renseignent davantage sur la disposition des pièces et sur le bâti. Un document incomplet de 1554 concerne un *metochio* qui n'est pas nommé, propriété du noble Nicolo Modino. Deux estimations furent faites par un

couple de *marangoni* et de *mureri*, respectivement pour Modino et pour le *cittadino* Marco dal Sal acheteur[35]. Voici un résumé des travaux à accomplir, pièce par pièce :

- la chapelle : divers travaux de maçonnerie, autels en bois, « *balconade duo* », la porte d'accès et une autre porte en bois « *d'ancipresso* », et une « *porta apresso la giesia, qual va in la vigna* » ;
- la cour : « *porta una, aprasso la giesia, de pietra con scalini 5 et muro* » ;
- le rez-de-chaussée : dans l'écurie (à l'ouest du jardin), une porte d'accès, « *un'altra porta del pagier pur de piera* » et « *duo balconade* » ; pour la grange à foin (*pagier*, accessible par une porte « *conzonta con la stalla* ») un plancher avec « *travi, sofiti* » ; pour la pergola « *granda* [...] *colone de malmoro n. 2, una pizola e una granda* » ; pour celle-ci et pour une seconde pergola, un plancher à poutres ;
- la mezzanine : « *travi, sofite* » pour le plancher, une galerie en bois (« *pozuol* »), « *balconade do, et porte duo pure de piera* » et une « *scalla de pietra con scalini 17* » ;
- le premier étage : pour le *portego* deux portes, « *l'una che va su la camera de soler, et l'altra in la salvarobba de piera* », et un « *balcon grando* » ; pour la garde-robe, « *un balcon con li ferri* » ;
- le deuxième étage : pour la « *camera in soler* », accessible du *portego* par un escalier et pourvue d'une terrasse, « *muri novi con le soe cantonade* », « *balconade quatro* [dont] *un balcon quadro* [orienté à l'ouest et] *balconade tre* [orienté au nord] », deux portes « *l'una* [vers le sud] *su le taraze & l'altra* [vers l'est] *do'pie con li volti* » (une porte ou une fenêtre à meneaux en arc ?).

14 Sur la base de ces données, nous avons tenté d'esquisser l'emprise au sol des divers édifices autour de la cour ainsi que le plan de la maison du *Cavalier*, sans prétendre reproduire exactement la disposition des pièces (fig. 1).

Figure 1. *Metochio* du noble Nicolo Modino, emprise au sol des édifices autour de la cour et plan schématique de la maison du *Cavalier* (E. Maglio 2018)

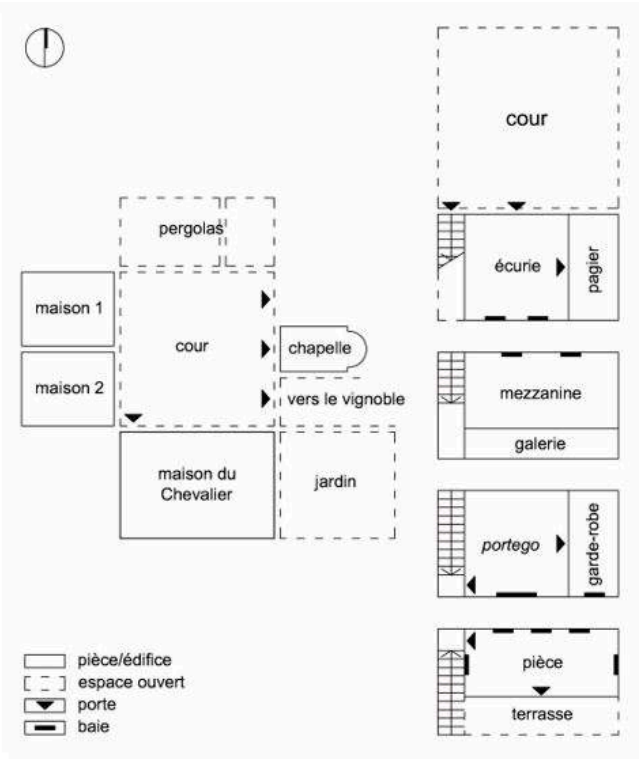

15 C'était un édifice avec rez-de-chaussée, mezzanine, premier étage et deuxième étage doté d'une terrasse[36]. Enfin, une estimation plus tardive (1646) concerne le *casal* Irra,

faite par le propriétaire « N. Cretense Sir Giacomo Gavala »[37]. En plus des terrains, des jardins et plus de vingt maisons concédées en *gonico*, sont répertoriées plusieurs « *case del Cavalier* », dont la principale est décrite avec ses pièces. Le document précise quelques mesures et les matériaux utilisés.

16 Nous trouvons, dans l'ordre, les pièces suivantes :

- le *portego* : d'une superficie de 11 x 2,5 pas[38], il avait des murs « *fabricati con la calcina* » et un plancher avec « *23 trave over rulli novi de larise, quadretti et soffita tutto de larise* » ;
- une pièce « *descoperta* » ;
- une deuxième pièce *salvarobba* pourvue d'une fenêtre (*balcon*) et d'un plancher avec « *trave n. 10 scanallate, et con uno rullo, et con trave di anciprezo con la loro soffita* » ;
- la cuisine pourvue d'une fenêtre, d'un four et d'un plancher avec « *trave danciprezo n. 14 con la loro soffita* » ;
- une mezzanine utilisée comme grenier avec « *porte n. 2, et un balcon di piera* », une voûte (« *volto cioè tholo* ») et un plancher avec « *trave d'asciprezo de seconda e terza qualità n. 16 con la loro soffita* » ;
- un entrepôt couvert avec « *trave n. 2 de seconda qualità* » et « *balconi doi con li loro ferade* » ;
- un escalier de 44 pas ;
- une « *porta d'oppera di piera, et quella di legno, et un soler, con la sua ferada* » ; l'accès principal de la maison, bâtie en « *pietra d'oppere alla Romana* » ;
- une « *corte grande* [*di*] *passi n. 70* », sur laquelle donnaient deux autres maisons, dont l'une était « congionta con la chiesa di S. Zuanne » (sans doute une chapelle appartenant à la maison).

17 La maison était donc répartie entre le rez-de-chaussée, la mezzanine et le premier étage donnant sur une cour. Rien n'est dit sur le type de pierre utilisée, mais nous pouvons supposer qu'il s'agissait de tuf jaune local et de calcaire. Le document ne fournit pas non plus de données sur le type de toiture, mais nous pouvons déduire la structure des planchers : un système de poutres ou *rulli* en mélèze (plus fin et résistant) pour le *portego* et en cyprès pour les pièces secondaires ; celles-ci étant surmontées de solives et d'un parquet en bois ou autre matériau (*quadretti*).

18 Grâce aux sources matérielles, nous pouvons préciser ces données et étudier les formes architecturales et les techniques de construction. C'est le cas de certains villages et maisons aujourd'hui en ruines, qui appartenaient sans doute à des nobles vénitiens ou crétois. Au moins quatre maisons ou *villas* du XVIe-XVIIe siècle ont un plan tripartite aux dimensions similaires : la *villa* Trevisan à Cato Drapanias (fig. 2), la *villa* Clussia à Ano Drapanias, une *villa* à Rodhopos (toutes dans la préfecture de Chissamos) et une à Katochori (préfecture de La Canée).

Figure 2. Village de Cato Drapanias, *villa* Trevisan (XVIe s. ?), photo de la façade (E. Maglio 2013)

19 Au rez-de-chaussée, les pièces de service sont reliées par des arcs. Un escalier extérieur conduit à l'étage : à Drapanias et Rodhopos avec deux volées orthogonales, à Katochori avec une volée orthogonale à la façade. À l'étage, on accède au *portego* central, qui couvre toute la profondeur du bâtiment et est flanqué de deux paires de pièces, dont une cuisine à l'arrière avec une cheminée en saillie. Cette tripartition est visible sur la façade, avec la partie centrale plus haute et l'accès au *portego* surmonté d'un fronton triangulaire où est sculpté le blason du propriétaire. Des vestiges de ce dernier sont visibles dans la *villa* Trevisan et à Rodhopos, tandis que la *villa* Clussia s'est presque totalement effondrée et la maison de Katochori n'est plus qu'une ruine. Ces quatre sites semblent partager un même langage architectural. Les murs consistent en une double paroi en blocs de tuf jaune (50-70 cm d'épaisseur) assemblés avec des fragments de mortier, de pierre et de terre. Des blocs de calcaire taillés sont utilisés pour les cadres, les corbeaux, les marches et les chaînes d'angle. Il y avait ensuite deux fenêtres à meneaux en arc identiques, permettant d'éclairer le fond du *portego*, à la *villa* Trevisan et à Rodhopos. On devine encore l'aménagement des planchers de la *villa* Trevisan : des poutres reposant sur des corbeaux sculptés (tous les 60 cm environ) surmontées de solives orthogonales plaquées contre les murs (tous les 30 cm environ). Au-dessus il devait y avoir le parquet de l'étage. Nous ne connaissons pas le type de toiture : peut-être en terrasse, comme dans les maisons urbaines étudiées pour Candie et Réthymnon, ou bien en pente avec une structure en bois, comme c'était le cas à Venise[39].

20 Concernant la datation de ces édifices, une dalle de la *villa* Clussia évoque l'année 1636, tandis qu'une inscription à Rodhopos mentionne l'année 1575. Les deux autres maisons ne sont pas datées, bien que les analogies fortes avec Rodhopos nous poussent à supposer qu'elles furent bâties à une date proche. Quoi qu'il en soit, les quatre villages existaient dès 1577. En revanche, les noms de Trevisan et de Clussia furent donnés au début du XXe siècle par G. Gerola, mais ils n'ont pas été confirmés successivement[40]. En

admettant que le nom de Trevisan était celui du commanditaire de la *villa*, nous savons qu'aucun colon appelé Trevisan ne fut envoyé en Crète au XIIIe siècle, il devait donc s'agir d'un noble crétois ou d'un noble arrivé plus tard sur l'île. Jusqu'à présent, nous avons identifié deux nobles vénitiens, Domenico et Marcantonio Trevisan, des capitaines généraux basés à Candie (1522 et 1555), ainsi que deux nobles crétois, Francesco et Alvise Trevisan (1576-1577), mais il n'y a pas de connexion établie entre l'un de ces personnages et le village de Cato Drapanias[41].

21 Ailleurs, les bâtiments ont été transformés au point que leur structure d'origine n'est plus reconnaissable, mais il reste des portails. Deux exemples sont notables : le portail de la *villa* Clodia dans le village de Pikris (préfecture de Réthymnon, fig. 3), et celui d'une maison à Kalathenes (préfecture de Chissamos).

Figure 3. Village de Pikris, *villa* Clodia (XVIe s. ?), photo du portail (E. Maglio 2014)

22 Dans les deux cas, l'arc en plein cintre est en blocs de calcaire en bossage, qui rappellent les portails des fortifications et des monastères du XVIe siècle sur l'île et, dans un style simplifié, certains portails de la Renaissance érigés en Vénétie et dessinés par Serlio dans son *Extraordinario libro* (1551). À Pikris, dans le sommet au fronton triangulaire on voit le blason du commanditaire (noble ?) en très mauvais état. À Kalathenes, entre deux volutes en forme de C se trouve un blason endommagé portant la date de 1630. Un dernier cas fait exception. À 200 mètres au nord de ce dernier portail, se dresse une maison nommée *Retonta*, en référence au modèle inspirateur : la *Rotonda* de Palladio bâtie à Vicence (1565). La *villa* crétoise est inachevée, le chantier ayant été abandonné au plus tard vers 1645, lorsque les Ottomans conquirent le territoire de La Canée. Il n'y a que le rez-de-chaussée bâti en pierre calcaire taillée, dont les pièces voûtées sont distribuées de façon symétrique autour d'une salle carrée, destinée à être recouverte d'une large voûte d'arêtes. On ne sait rien de ce bel édifice et

il est impossible de confirmer l'hypothèse qu'il fut construit par l'une des plus riches familles de La Canée, les Kallergi ou les Tzangarol, qui détenaient des fiefs dans les parages. Un architecte vénitien connaissant Palladio fut-il appelé en Crète pour bâtir cette résidence ? Ou s'agit-il du projet d'un artiste local qui aurait lu *I Quattro Libri dell'Architettura* de Palladio publiés en 1570 ? En tout cas, il s'agit sans doute de l'un des premiers exemples, sinon du tout premier, de l'architecture d'inspiration palladienne dans le *Stato da Mar* [42].

23 Les exemples examinés posent différentes questions qui demandent une étude détaillée des maisons rurales de la noblesse, à la fois en tant qu'édifices et en tant qu'éléments de l'habitat rural. À partir du XVIe siècle, les modèles architecturaux de la Renaissance vénitienne furent adaptés aux formes, aux techniques et aux compétences locales, créant ce qu'on appelle la « civilisation vénéto-crétoise ». Les caractères de ces liens restent largement inexplorés pour l'architecture résidentielle et devraient faire l'objet de recherches à partir d'études de cas, compte tenu du territoire vaste et hétérogène à analyser[43]. Il sera évidemment nécessaire d'aborder la question dans une perspective comparative, en rapprochant les édifices ruraux, d'une part avec les logements urbains crétois de la même période, par rapport auxquels les habitats ruraux ont bénéficié de plus de liberté, ce qui a sans doute permis d'ériger des édifices plus élaborés ; et d'autre part, avec l'architecture résidentielle mineure de Venise à partir du XVe siècle, pour laquelle il existe de nombreuses recherches[44]. Dans plusieurs cas, nous ne pouvons pas attribuer avec certitude la paternité d'un bâtiment à un noble vénitien ou crétois, ne pouvant qu'affirmer qu'il lui appartenait pendant un temps donné ou qu'il fit l'objet de travaux d'amélioration effectués par le noble. En outre, il est clair que les commanditaires des édifices existants examinés dans cette étude devaient être de haut rang. Nous pouvons supposer qu'avec le temps, les modèles vénitiens et italiens plus prestigieux furent également adoptés par une classe de non-nobles plus large.

24 Une telle analyse ne peut être séparée d'une étude du rôle de la maison dans le village. Les *casali* étaient au cœur de l'organisation socio-économique de l'île et l'on peut présumer que la construction des maisons de nobles *feudati* devint tout aussi cruciale. Une reconstruction bien que partielle de la géographie des villages, en commençant par les toponymes anciens, permettrait de retracer les structures de pouvoir, en observant les transactions immobilières. Cette analyse pourrait ensuite être complétée par une comparaison avec les villages existants. En ce sens, les maisons des nobles *feudati* avaient-elles une fonction de surveillance du fief ? Était-ce aussi le cas dans les fiefs composés de plusieurs villages ? Ces maisons ont-elles pu avoir dès le début ou bien acquis par la suite, une fonction de retraite à la campagne ? Il serait intéressant de comparer le cas crétois avec les *villas* de la Vénétie du XVe siècle, nées en tant que lieux d'*otium* et surtout comme centres d'organisation territoriale et agricole, sous la forme de complexes bâtis à grande valeur architecturale[45]. Pour ces deux aspects d'étude, il semble nécessaire de placer le terrain au cœur d'une enquête portant sur l'histoire culturelle et celle du paysage.

NOTES

1. Pour un aperçu des possessions vénitiennes en Méditerranée : Eric Dursteler (éd.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leiden, Boston, Brill, 2013 et Jean-Claude Hoquet, *Venise et la mer, XIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2006.

2. Gherardo Ortalli, « Fortune e contraccolpi di una conquista », dans *id.* (éd.), *Venezia e Creta*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 1998, p. 9-31 ; David Jacoby, « La colonisation militaire vénitienne de la Crète : une nouvelle approche », dans *id.*, *Latins, Greeks and Muslims : encounters in the Eastern Mediterranean, 10th-15th c.*, Aldershot, 2009, IV, p. 297-313 ; Chryssa Maltezou, « The historical and social context », dans David Holton, *Literature and Society in Renaissance Crete*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 17-47. Les Vénitiens possédaient initialement le territoire autour de Candie (Héraklion), mais le reste de l'île était contrôlé par les *archontes* byzantins avec qui les rivalités se prolongèrent pour tout le XIIIe siècle. Deux travaux essentiels à ce sujet sont Mario Gallina, *Una società coloniale del Trecento. Creta fra Venezia e Bisanzio*, Venise, Deputazione Ed., 1989 et Silvano Borsari, *Il dominio veneziano a Creta nel XIII secolo*, Naples, F. Fiorentino, 1963.

3. Gherardo Ortalli, « Fortune e contraccolpi di una conquista », dans *id.* (éd.), *Venezia e Creta*, *op. cit.*, p. 24-28. La répartition des terres a été analysée récemment dans Charalambos Gasparis, « Land and Landowners in the Greek Territories under Latin Dominion, 13th-14th centuries », dans Nickiphoros Tsougarakis et Peter Lock (éd.), *A Companion to Latin Greece*, Leiden, Boston, Brill, 2015, p. 73-112, p. 79-84.

4. Mario Gallina, *Una società coloniale...*, *op. cit.*, p. 6. Les châteaux étaient également un outil de contrôle des sources d'eau (Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XIIe-XVe siècles)*, Paris, E. de Boccard, 1959, p. 313).

5. Tandis qu'une concession en *gonico* impliquait l'aliénation des biens, le contrat de vente après enchantement (pour 29 ans, renouvelable une fois) empêchait de les vendre, Venise en restant la propriétaire. Les *buste* 25 et 25-bis (1338-1641) de l'*Archivio di Stato* de Venise (ASVe) concernent les ventes aux enchères (voir Brunehilde Imhaus, « Les maisons de la Commune dans le district de Candie au XIVe siècle », *Thesaurismata*, n° 12, 1975, p. 124-137).

6. Charalambos Gasparis, « Land and Landowners... », art. cit., p. 78-82 et Mario Gallina, *Una società coloniale...*, *op. cit.*, p. 36-45. Le *gonico* devint plus fréquent dès le milieu du XIVe siècle, afin de repeupler les villages après l'épidémie de peste noire de 1348.

7. Chryssa Maltezou, « Byzantine "consuetudines" in Venetian Crete », *Dumbarton Oaks Papers*, n° 49, 1995, p. 269-280.

8. Charalambos Gasparis, « Terra o mare ? Greci e Veneziani nel nuovo contesto delle colonie (XIII-XIV sec.) », dans Chryssa Maltezou (éd.), *I Greci durante la Venetocrazia : Uomini, spazio, idee (XIII-XVIII sec.)*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 2009, p. 39-51 et Charalambos Gasparis, « Land and Landowners... », art. cit., p. 40-51, p. 99-100. Gasparis a reconstitué le cadre socio-économique des premiers siècles aussi grâce à l'édition des cadastres connus pour les XIIIe-XVe siècles : *Catasticum Chanee. 1314-1396*, Athènes, Institute for Byzantine Research/NHRF, 2008 et *Catasticum sexterii Dorsoduri. 1227-1418*, 2 vol., Athènes, Institute for Byzantine Research/NHRF, 2004, Stergioy Spanakis, Statistikés eidíseis perí Krítis tou télous tou 16ou aióna (« Données statistiques sur la Crète à la fin du XVIe siècle »), *Kritikà Kronikà*, n° 12, 1958, p. 321-334 illustre comment, à la fin du XVIe siècle, l'île comptait 200 000 habitants environ, dont les Vénitiens représentaient 1 %.

9. ASVe, Duca di Candia, b. 54, *Verifiche di Nobiltà Cretense 1572-1662*.

10. Souvent nommé *eccellentissimo*, *illustrissimo* ou *magnifico misser* dans les sources, le noble était décrit en tant que *nobilis vir*, *nobil h(u)omo*, *nobile veneto* ou *gentilhomo*, et parfois on détaillait s'il était *veneto* ou *cretense*. Il est plus difficile d'identifier avec certitude un *cittadino*, appelé *eccellente*, *eccellentissimo* ou *spettabile misser* sans titre de noblesse. En ce sens, on voit les limites du *Racconto* d'Antonio Trivisan, donnant une liste de noms de familles nobles, de citoyens et de marchands de Candie, de Réthymnon et de La Canée (1644). Voir Kostas Lambrinos, « Il vocabolario sociale nella Creta veneziana e i problemi del censimento Triv(is)an. Approcci interpretativi e desiderata di ricerca », dans *I Greci durante la Venetocrazia...*, *op. cit.*, p. 183-197 et Anastasia Papadia-Lala, *O thesmos ton astikon kinotiton ston elliniko horo kata tin periodo tis Venetokratias, 13os-18os ai. (L'institution des communautés urbaines dans l'espace grec au cours de la domination vénitienne, XIIIe-XVIIIe s.)*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia, 2004. Deux cas de familles de *cittadini* ayant obtenu le titre noble ont été étudiés : Georgios Violidakis, « L'archivio della famiglia cretese Seminellos (fine XVI-XVII sec.) », dans *I Greci durante la Venetocrazia...*, *op. cit.*, p. 303-314 ; Kostas Lambrinos, « Identity and socio-economic mobility in Venetian Crete : the evolution of a citizen family (16th c.) », *Mediterranean Historical Review*, n° 29/1, 2014, p. 57-70.

11. Kostas Lambrinos, « Gli archontoromei nella Creta veneziana. Un gruppo privilegiato e la sua evoluzione nel XVI e XVII secolo », *Mediterranea. Ricerche Storiche*, n° 27, 2013, p. 149-160.

12. Kostas Lambrinos, « Leitourgíes tis *loggia* sti venetokratoúmeni Kríti (Fonctions de la *loggia* en Crète vénitienne) », dans Nikolaos Panagiotakis (éd.), *Ánthi Charíton (Fleurs de charité)*, Venise, 1998, p. 227-243 et Donatella Calabi, « Città e insediamenti pubblici. XVI-XVII secolo », dans Gherardo Ortalli (dir.), *Venezia e Creta*, *op. cit.*, p. 261-281.

13. Maria Georgopoulou, *Venice's Mediterranean Colonies : Architecture and Urbanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011 ; Gilles Grivaud et Sabine Fourrier (éd.), *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre, Antiquité-Moyen Âge*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2006.

14. Chryssa Maltezou, *The historical and social context*, *op. cit.*, p. 35-43.

15. Alexis Malliaris, « La metamorfosi dell'ambiente urbano nelle città venete del Levante greco : ambiente, paesaggio architettonico, abitanti e potere veneziano, XIII-XVIII sec. », dans *I Greci durante la Venetocrazia*, *op. cit.*, p. 585-595.

16. Ioli Vingopoulou, *Le monde grec vu par les voyageurs du XVIe siècle*, Athènes, Institut de recherches néohelléniques, 2004, p. 193-200.

17. Marie-Anne Van Spitael (éd.), C. Buondelmonti, *Descriptio insule Crete et liber insularum, cap. XI : Creta, 1417*, Héraklion, 1981, p. 154.

18. Charalambos Gasparis, « Il villaggio a Creta veneziana. XIII-XV sec. », dans Jacques Lefort *et al.* (éd.), *Les villages dans l'Empire byzantin. IVe-XVe siècle*, Paris, Lethielleux, 2005, p. 237-246 ; Oliver Rackham et Jennifer Moody, *The making of the Cretan landscape*, Manchester, Manchester University Press, 1996 ; Stergioy Spanakis, *Poleis kai choria tis Kritis sto perasma ton aionon (Villes et villages de la Crète au cours des siècles)*, 2 vol., Héraklion, Detoraki, 1991.

19. ASVe, Collegio V (Secreta), Relazioni, b. 61, *Relatione presentata per il Clarissimo Marcantonio Trivisan Consegliere de Venetia* (16 maggio 1542), f. 25-27, f. 27.

20. Stefanos Kaklamanis (éd.), *Francesco Barozzi, Descrittione dell'isola di Creta (Perigrafí tis Krítis) (1577/8)*, Héraklion, Vikelaia Library, 2004, p. 278-286.

21. ASVe, Archivio Privato Famiglia Grimani ai Servi, b. 3, fasc. 3, *Castelli et Casali del Regno* (s. d.), f. 266-272, f. 266. Le texte date très probablement de 1589.

22. Vincenzo Coronelli, *Atlante Veneto : Isolario, descrittione geografico-historia*, 2 vol., Venise, 1696, vol. 2, p. 210-221.

23. Cela se passait aussi aux premiers siècles vénitiens : Charalambos Gasparis, « Il villaggio a Creta veneziana », art. cit., p. 239 qui cite ASVe, Duca di Candia, b. 20, fasc. 1, f. 33 autour du *casal* Vicilea, dans le territoire de Candie (1387).

24. Christophe Vallianos, *La vie rurale traditionnelle en Crète jusqu'au milieu du XXe siècle*, St-Quentin-de-Baron, Les Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2014, p. 56 ; Kostas Giapitsoglou, « Pyrgoi-ochyres katoikies tou nomou Rethymnou (Maisons-tour fortifiées à Réthymnon) », dans *I Ochyromatiki Architektoniki sto Aigaio kai o Mesaionikos Oikismos Anavatou (L'architecture militaire dans la mer Égée et les villages médiévaux)*, Chios, Praktika, 2012, p. 175-185 ; Maria Arakadaki, « Guardie e torri di avviso nel Regno di Candia negli ultimi anni della venetocrazia », dans *I Greci durante la Venetocrazia*, *op. cit.*, p. 573-584 ; Paraskevi Bozineki-Didonis, *Crete. Greek traditional architecture*, Athènes, Melissa Publishing House, 1985, p. 246-248. D'autres maisons fortifiées furent également bâties par les Ottomans, ce qui favorisa le mélange des formes architecturales.

25. Emma Maglio, « Architettura militare e domestica. Torri d'abitazione a Creta nel periodo veneziano e ottomano », dans Paolo Perfido *et al.* (dir.), *Architettura fortificata*, Martina Franca, Aesei Edizioni, 2017, p. 209-215. Un ouvrage collectif contenant les actes de deux journées d'étude sur le sujet organisées au sein de l'Université d'Aix-Marseille est en préparation.

26. ASVe, Duca di Candia, b. 38-39, *Memoriali II Serie (1571-1575)*, reg. 44, f. 133-141v, f. 138 (12 novembre 1422).

27. ASVe, Duca di Candia, b. 37, *Memoriali II Serie (1571-1575)*, fasc. 43, f. 13v-14v (7 mars 1575). Le village dépendait du Castel Bonifacio et se trouve à présent dans la région d'Héraklion.

28. Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano*, Venise, Reale tipografia di G. Cecchini, 1856, p. 527, *portego* (salle, salon) ; Ennio Concina, *Pietre, parole, storia. Glossario della costruzione nelle fonti veneziane (secoli XV-XVIII)*, Venise, Marsilio, 1988, p. 67, *crozzola* (plan en T) ; Gasparo Patriarchi, *Vocabolario Veneziano e Padovano co' termini e modi corrispondenti toscani*, Padoue, Tipografia del Seminario, 1775, p. 289, *seragia* (barrière en bois).

29. ASVe, Duca di Candia, b. 34bis-35, *Memoriali II Serie (1542-1554)*, fasc. 18, f. 25v-26v (21 juillet 1546). Le village dépendait du Castel Malvicino et correspond à l'actuel Mironas (région d'Héraklion). La « casa de statio » désigne la maison du seigneur féodal.

30. Maria Georgopoulou, « Private residences in Venetian Candia (13th to 15th c.) », *Thesaurismata*, n° 30, 2000, p. 95-126, p. 114-120.

31. Tatiana Markaki, « Cultural transfers and social ruptures in Venetian Crete : dowries of distinguished *cittadini* in 17th-century Candia », dans Konstantinos Dimadis (éd.), *Continuities, Discontinuities, Ruptures in the Greek World (1204-2014)*, Athènes, European Society of Modern Greek Studies, 2015, vol. 5, p. 207-220 et p. 212.

32. ASVe, Duca di Candia, b. 34, *Memoriali II Serie (1529-1542)*, fasc. 9 (ex 17), f. 106-114v (8 novembre 1531). Les villages Partira et Arcaloghorio (toujours existants) dépendaient du Castel Belvedere, Gurnià du Castel Bonifacio et Dhumilion (sans doute Demelies du *census* de 1577) du Castel Pediada.

33. ASVe, Duca di Candia, b. 36, *Memoriali II Serie (1556-1565)*, fasc. 32, f. 40v-77v (20 mars 1567). Varvaro, l'actuel Archaggelos dans la région d'Héraklion, dépendait du Castel Pediada (territoire de Candie). Petanius (Potamus sous Castel Hierapetra, territoire de Sithie) et Muctaro (Muctarie sous Castel Pediada, territoire de Candie) ont disparu, tandis que Petropanaga/Panagia (sous Castel Pediada, territoire de Candie) et Chiendri (Kendri sous Castel Hierapetra) existent encore.

34. ASVe, Notai di Candia, b. 283 A, *Notaio Giorgio Vasmullo (1550-1555)*, filza 10, f. 293-299 (17 mars 1552). En 1577 existaient Chiefala sous Castel Bonifacio et Chiefala sous Castel Pediada, tous disparus à présent. Cf. Stergioy Spanakis, *Poleis kai choria...*, *op. cit.*, vol. A, p. 395-396.

35. ASVe, Duca di Candia, b. 34bis-35, *Memoriali (1542-1554)*, fasc. 23, f. 4-5v (14 mai 1554).

36. Ennio Concina, *Pietre, parole, storia...*, *op. cit.*, p. 43 : à Venise le *balcon* était une fenêtre, tandis que la *balconada* désignait un balcon, une fenêtre grande ou à *loggia*. Pour les maisons rurales crétoises, en l'absence de balcons surplombants, le terme *balconada* désignait sans doute des fenêtres pleine hauteur, peut-être équipées de grilles.

37. ASVe, Duca di Candia, b. 75, *Stime. 06-Stime di stabili 3 (1644-1665)*, f. 192-202v (26 janvier 1646). Irra, une fois sous Castel Pediada (territoire de Candie), ne figure pas dans le *census* ottoman de 1881 et n'existe plus. Cf. Stergioy Spanakis, *Poleis kai choria...*, *op. cit.*, vol. A, p. 288.

38. Ennio Concina, *Pietre, parole, storia...*, *op. cit.*, p. 109 : 1 *passo* correspond à 5 pieds vénitiens (1,7 m environ), donc le *portego* faisait 18,7 x 4,25 m.

39. Pour un aperçu des techniques de construction en bois à Venise à la Renaissance, voir Mario Piana, « La carpenteria lignea veneziana dei secoli XIV e XV », dans Francesco Valcanover et Wolfgang Wolters (éd.), *L'architettura gotica a Venezia*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2000, p. 73-81. Pour les maisons à Réthymnon et à Candie, voir Maria Georgopoulou, « Private residences... », art. cit., et Iordanis Dimakopoulos, *Ta spitia tou Rethimnou. Symvoli sti meleti tis anagennisiakis architektonikis tis Kritis tou 16ou kai tou 17ou aiona (Les maisons de Réthymnon. Contribution à l'étude de l'architecture de la Renaissance en Crète du* XVI*e au* XVII*e siècle)*, Athènes, Ministry of Culture, 2001.

40. Giuseppe Gerola, *Monumenti veneti nell'isola di Creta*, 5 vol., Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 1905-1931, vol. 3, p. 258-264.

41. ASVe, Archivio Privato Famiglia Grimani ai Servi, b. 3, fasc. 6, f. 330-332 (s. d.) ; ASVe, Duca di Candia, b. 38-39, *Memoriali II Serie*, reg. 44, f. 284 (27 août 1576) et reg. 45, f. 144v-145 (1er mars 1577).

42. Un article proposant une étude du bâtiment est en préparation.

43. Donatella Calabi, « Città e insediamenti pubblici », art. cit., p. 281 et Chryssa Maltezou, « Dove va la storia della *venetocrazia* in Grecia ? Stato della ricerca e orientamento », dans *I Greci durante la Venetocrazia*, *op. cit.*, p. 21-38.

44. Pour une étude des maisons de Venise à la période moderne, voir Jean-François Chauvard, *La circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier (1600-1750)*, Rome, BEFAR, 2005 ; Egle Trincanato, *Venezia minore*, Vérone, Cierre Edizioni, 2008, p. 173-192 ; Isabella Palumbo Fossati, *Dentro le case : abitare a Venezia nel Cinquecento*, Venise, Gambier & Keller, 2013 ; Paolo Maretto, *La casa veneziana nella storia della città dalle origini all'Ottocento*, Marsilio, Venise, 1992.

45. Une étude du phénomène de la *villa* par rapport à l'histoire économique de la Vénétie figure dans Paola Lanaro *et al.*, « Paesaggi di antico regime », dans *Paesaggi delle Venezie. Storia ed economia*, 4 vol., Venise, Marsilio, 2016, vol. 1, p. 399-489, p. 433-464.

RÉSUMÉS

Venise installa en Crète un système féodal où les colons possédaient à perpétuité des biens en échange d'un service militaire. Les maisons et les terrains étaient au cœur du marché immobilier, avec un morcellement progressif des fiefs depuis le XIVe siècle. L'article est centré sur les maisons des nobles *feudati* aux derniers siècles vénitiens : les archives nous renseignant parfois sur le plan et les dimensions des édifices ainsi que sur les toponymes, une comparaison avec le bâti s'impose pour observer la forme des habitats et des édifices. En général, un plan avec ou sans cour semble se retrouver dans les maisons urbaines et rurales des nobles *feudati*, mais aussi dans les maisons des non-nobles plus riches. Le bâti nous permet d'affirmer que les canons de l'architecture de la Renaissance parvinrent jusqu'en Crète au plus tard au début du XVIIe siècle. Une telle analyse ouvre à une étude du rôle de la maison dans la « fabrique » l'habitat, tout en observant les géographies des pouvoirs mises en place sur l'île.

Venice established a feudal system in Crete, where the settlers held properties in perpetuity in exchange for military service. Houses and land were at the heart of the real estate market, characterised from the 14th century by the gradual fragmentation of fiefs. The article focuses on houses of the noble *feudati* in the last centuries of the Venetian Republic. Some archive documents provide information on the buildings' plan and dimensions and on toponyms, but a comparison with existing buildings is needed to observe the shapes of dwellings and constructions. In general the houses of the noble *feudati*, but also those of the richest commoners, both urban and rural, appear to share a similar plan, sometimes including a courtyard. The surviving buildings allow us to argue that the canons of Renaissance architecture reached Crete no later than the early 17th century. This analysis opens up the scope for a study of the role of individual houses in the construction of habitat, also considering the geographies of power in place on the island.

INDEX

Mots-clés : Villages ruraux, noblesse, Crète vénitienne, époque moderne
Keywords : rural villages, nobility, Venetian Crete, modern period

AUTEUR

EMMA MAGLIO

Emma Maglio est Ricercatore en histoire de l'architecture à l'*Università degli Studi* de Naples Federico II (Italie). Architecte et docteur en histoire de l'art, elle a été chercheuse à l'École Polytechnique de Turin et chercheuse résidente au Collegium de Lyon. Elle a travaillé à la MMSH d'Aix-Marseille, puis à l'Institut des Études Méditerranéennes de Réthymnon (Crète) en tant que Marie-Curie *fellow*. Ses travaux de thèse l'ont amenée à étudier les transformations urbaines et architecturales de Rhodes sous les Chevaliers de Saint-Jean et les Ottomans : elle a publié à ce sujet plusieurs articles et une monographie, *Rhodes. Forme urbaine et architecture religieuse (XIVe-XVIIIe siècles)*, PUP, Aix-en-Provence, 2016. Ses recherches actuelles portent sur la construction du paysage historique en Crète vénitienne par le prisme de l'architecture résidentielle, et sur les lieux de l'accueil dans les villes en Méditerranée à l'époque moderne. Parmi ses publications récentes : « Tower-mansions of Crete. A multidisciplinary approach to learn built heritage », dans G. Verdiani (dir.), *Defensive Architecture of the Mediterranean (15th to 18th centuries)*, vol. 3, DidaPress, Florence ; « Il "luogo detto Acquataccio sopra la Via Appia". Usi e riusi dei luoghi dell'accoglienza nel suburbio romano (XVII-XIX secolo) », *Città & Storia* XI/2, 2016.